

L'honorable Richard Wagner

Richard Wagner est né à Montréal le 2 avril 1957. Il a étudié au Collège Jean-de-Brébeuf à Montréal et a obtenu son diplôme d'études collégiales (DEC) en 1975. En 1978, l'Université d'Ottawa lui a décerné un baccalauréat en sciences sociales avec concentration en sciences politiques (B.Sc.Soc.) avec la mention *cum laude*. Il a reçu une licence en droit (LL.L.) de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa avec la même mention en 1979.

Richard Wagner a été admis au Barreau du Québec en 1980 et a exercé la profession d'avocat jusqu'à sa nomination à la Cour supérieure du Québec le 24 septembre 2004. Avocat associé au cabinet Lavery, de Billy (anciennement Lavery, O'Brien et Lavery, Johnston, Clark, Carrière, Mason et Associés) de 1980 à 2004, il a exercé principalement en responsabilité professionnelle des avocats, comptables, architectes et ingénieurs et en litige commercial, notamment en matière de droit immobilier, de recours pour abus et de recours collectifs. Il a plaidé devant tous les tribunaux judiciaires et quasi judiciaires du Québec, ainsi que devant la Cour fédérale et la Cour suprême du Canada.

Membre de l'Association du Barreau canadien de 1980 jusqu'à sa nomination comme juge en 2004, il a siégé au conseil de la division Québec et présidé notamment la Section Droit de la construction. Il a également présidé le comité de liaison du Barreau de Montréal avec la Cour supérieure. Il a siégé à plusieurs comités du Barreau de Montréal et du Barreau du Québec, a été élu conseiller du Barreau de Montréal en 1998 et a présidé le comité ad hoc du Barreau de Montréal sur les bibliothèques de droit au Québec. Il a été membre fondateur du Collège canadien des avocats en droit de la construction (CCCL) en 1998. En 1989-1990 et en 2001, il a enseigné les techniques de plaidoirie à l'École du Barreau du Québec. Il a été élu premier conseiller du Barreau de Montréal pour l'année 2000-2001 avant d'assumer les fonctions de bâtonnier élu du Barreau de Montréal pour l'année 2001-2002. À cette époque, il a en outre présidé le Comité des requêtes du Barreau du Québec et siégé au Conseil général, au Comité administratif et au Comité des finances du Barreau du Québec. En 2003 il a enseigné la procédure civile, sous le régime à la fois de l'ancien et du nouveau *Code de procédure civile*, à l'École du Barreau du Québec.

En juin 2005, il a reçu le Mérite du Barreau du Québec pour souligner sa contribution à la profession d'avocat et notamment pour la création du Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ) qui assure depuis 2002 l'accès à l'information juridique aux membres de la profession partout au Québec. Il a été membre du conseil du CAIJ en qualité d'administrateur et de vice-président jusqu'à sa nomination à la Cour supérieure du Québec.

Le 24 septembre 2004, Richard Wagner a été nommé juge à la Cour supérieure du Québec pour le district de Montréal, où il a siégé à la Chambre civile, à la Chambre commerciale et à la Chambre criminelle. Il a accédé à la Cour d'appel du Québec le 3 février 2011.

Comme juge à la Cour supérieure du Québec, il a participé à plusieurs des comités de la cour, dont celui sur la pratique judiciaire qui assure notamment la formation des juges nouvellement nommés. En 2006, il est devenu membre du conseil d'administration de la Conférence des juges des cours supérieures du Québec, dont il est devenu président en 2009. Il a été membre du Comité d'examen de la conduite de la magistrature et du Comité sur la rémunération de l'Association canadienne des juges des cours supérieures, dont il est devenu membre du conseil en 2011. Il a été nommé juge à la Cour suprême du Canada le 5 octobre 2012 et nommé Juge en chef du Canada le 18 décembre 2017.